

Pau, le 13 septembre 2021

## Lycée St Cricq : victoire contre l'expérimentation « budgétaire » !

Depuis le mois de juillet, la section SNES-FSU du lycée Saint Cricq alertait sur l'intention du chef d'établissement de mettre en place un dispositif « 1h travaillée = 0,9h payée ». Conjointement, nous avons exprimé notre refus catégorique de la mise en application d'un tel système : lettre au proviseur, appels à la DSDEN et interpellation du secrétaire général du rectorat.

Après que nous ayons saisi le secteur juridique du SNES-FSU, l'expérimentation proposée sous couvert de l'autonomie de l'établissement, votée en conseil d'administration sans liste d'enseignant-e-s et sans consultation des collègues, est retoquée, elle ne se concrétisera pas.

C'est bien une **victoire de l'action collective** des collègues, de la section locale, de la section départementale et de la section académique du SNES-FSU qui met à mal le management brutal et méprisant d'un chef d'établissement, plus largement le management néolibéral qui se déploie dans l'Éducation Nationale.

## Ventilation de service

En ce début d'année, la ventilation de service est le récapitulatif officiel du service d'enseignement. Elle doit comporter les classes et leurs effectifs, le nombre de groupes, les heures correspondantes, et les pondérations (REP+, Cycle terminal, BTS...).

Elle doit vous être soumise pour que vous puissiez en vérifier l'exactitude : vous la signez avant renvoi au rectorat par le chef d'établissement.

Vérifiez-la très soigneusement car elle est déterminante pour votre traitement.

Par exemple il faut vérifier :

- Toute heure effectuée avec les élèves compte pour une heure dans le service d'enseignement.
- La bonne prise en compte des réductions du maximum de service, en cas de complément de service, en cas d'attribution de l'heure de préparation, dite « de vaisselle » et en cas d'allègement du service.
- En cas de pondération, toutes les heures d'enseignement concernées sont prises en compte dans la limite du maximum de service résultant des réductions ou allègements éventuels. **Les « pondérations négatives » n'existent pas !**
- Depuis quelques années les heures de cours peuvent être découpées en quinzaine ou plus ce qui donne des 0,5h ou des 0,33h. Attention une heure de cours toutes les 3 semaines répétée sur trois classes différentes donne 1h hebdomadaire et non 0,99h !
- Les HSA (heures supplémentaires annuelles) résultant de ces calculs doivent bien être inscrites.

Si vous avez un doute, vous devez nous contacter : [sn64@bordeaux.snes.edu](mailto:sn64@bordeaux.snes.edu)

## Stage : Animer les sections d'établissement

Nous organisons un stage

« COMMENT AGIR ET MILITER DANS SON ÉTABLISSEMENT ? »

- Quels sont les moyens d'agir dans un établissement ?
- Comment dynamiser la vie syndicale ?
- Saisir le CHSCT : comment et pourquoi ?
- les moments clés de l'année en CA : budget, DGH

Ce stage se déroulera le **mardi 19 octobre 2021** à Pau au collège Jeanne D'Albret (Avenue des Lauriers).

Informations et lien pour l'inscription à l'adresse suivante : <https://bordeaux.snes.edu/STAGE-SYNDICAL-COMMENT-AGIR-ET-MILITER-DANS-SON-ETABLISSEMENT-1058.html>

Pour information le SNES FSU des Landes propose ce stage à des dates différentes: [ici](#)

Le **stage de droit** est ouvert à tous les personnels syndiqués ou non syndiqués.

## Visite de Madame la Rectrice : pas de dialogue social

Le SNES-FSU 64 a sollicité une audience auprès de la rectrice, en visite à Pau le 10 septembre, pour aborder les « conséquences de la mise en application des différentes réformes, des conditions sanitaires de rentrée, ainsi que des situations particulières rencontrées dans les établissements de notre département ».

Notre demande a été refusée et renvoyée à la tenue du CHSCT départemental du même jour.

Certes, les réformes empilées et les suppressions de postes et de classes ont des conséquences négatives sur la sécurité et la santé des personnels, mais elles ont des conséquences aussi sur l'accueil des élèves, le sens donné aux apprentissages et à nos métiers. Le SNES-FSU dénonce depuis longtemps ces dégradations des conditions de travail pour tous.

En nous renvoyant vers le CHSCT extraordinaire dont le seul objet est le protocole sanitaire, la rectrice refuse le dialogue social, absolument décisif pour le bon fonctionnement du service public d'éducation, fondé sur la reconnaissance des personnels et de leurs organisations syndicales. Elle obéit aux ordres du ministre de l'Éducation Nationale et du gouvernement dont l'objectif est de faire disparaître les syndicats qui ne leur conviennent pas. C'est un motif de plus pour participer au mouvement de grève du 23 septembre 2021, pour un plan d'urgence dans l'éducation, pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail, la défense de nos statuts, le respect de nos métiers.

## Mobilisation du 23 mars

L'intersyndicale FSU, FO, CGT, SUD appelle à la grève le Jeudi 23 Septembre 2021 pour un plan d'urgence dans l'Éducation.

**Pau : Manifestation 10h30 départ devant la DSDEN (Place d'Espagne)**

**Bayonne : Manifestation 10h30 départ Place de la Liberté**

Le gouvernement et le ministre Blanquer ne cessent de noyer les médias de déclarations pompeuses sur l'éducation. Cependant la réalité de notre terrain est loin d'être aussi réjouissante : la **revalorisation**, qui est en fait une prime d'attractivité, ne concerne que 30 % des collègues enseignant-e-s du département ; la nouvelle grille indiciaire des **AESH** est toujours insuffisante et l'obtention de l'avancement automatique à l'ancienneté s'est faite suite aux mobilisations du printemps dernier, 23 **suppressions de postes** dans le second degré alors que nous accueillons 274 élèves supplémentaires, une **dénaturation de nos métiers** et une gestion plus que chaotique de la **crise sanitaire**. Une enquête flash sur les **effectifs** est disponible dans l'espace adhérent des S1 et des correspondants et va mettre en lumière la question des effectifs et des moyens.

Afin de sensibiliser les personnels aux revendications, et de préparer la journée du 23 septembre, **déposez des heures d'information syndicale** dans vos établissements. Si vous le souhaitez, nous viendrons co-animer ces heures.